

À propos des 4 corps d'armée

Autor(en): **Lecomte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos des 4 corps d'armée.

Ballaigues, 25 juin 1891.

A la Rédaction de la *Revue militaire suisse*, Lausanne.

Mes chers camarades,

J'ai bien reçu (à Vichy, au moment de rentrer en Suisse) votre numéro du 18 courant, par lequel je vois que vous travaillez diligemment pendant que je me repose en tâchant de rétablir un peu ma santé.

J'ai lu entr'autres avec plaisir vos lignes contestant l'opportunité du projet de création de 4 corps d'armée au moyen de nos 8 divisions d'élite, et je m'associe à vos conclusions, qui étaient peu exigeantes puisqu'elles ne tendaient qu'à donner le temps à l'opinion publique d'examiner cette innovation concurremment avec d'autres visant au même but : augmenter la force de notre armée active.

Vos efforts n'ont pas été couronnés de succès. La solution a été précipitée. Mais votre opposition n'en est pas moins méritoire, et aura ses bons fruits par la suite. Je vous en remercie pour ma part.

Toutefois, j'aurais désiré que vous eussiez accentué que ce n'est pas la création, en thèse générale, de corps d'armée qui est, ici, la chose déplorable, car cette imitation de ce qui se passe ailleurs par divers motifs, dont aucun, il est vrai, n'existe en Suisse, ne saurait être blâmée d'une manière absolue, vu l'augmentation qu'il est nécessaire d'apporter à nos effectifs de combattants, pour suivre le courant du jour.

Ce qui est fâcheux c'est le mode trop précis de cette création ; c'est de faire *quatre* corps d'armée seulement, *quatre* unités, ni plus ni moins, à l'ancien type prussien, chiffre et type inapplicables à notre pays morcelé, tandis qu'on pouvait aisément avoir *huit* corps d'armée d'un excellent type suisse.

Quand je dis qu'on pouvait avoir aisément ces 8 corps

d'armée suisses, je suis même en-dessous de la réalité. Nous les avons déjà en principe, et, pour les trois-quarts, en fait par nos huit divisions d'élite, qui possèdent, intentionnellement d'ailleurs, tout l'attirail de cadres et accessoires d'un corps d'armée. En y assimilant complètement les 16 brigades de landwehr correspondantes, on formait de la manière la plus simple, la plus naturelle, la moins coûteuse et la plus efficace, 8 corps d'armée. Ils auraient eu chacun 4 brigades d'infanterie, non-divisionnées, comme les corps d'armée autrichiens qui vainquirent, sous l'archiduc Albert à Custozza, en 1866; comme ceux des Danois qui résistèrent si héroïquement, en 1864, aux forces combinées de l'Autriche et de la Prusse.

Ce type, qui convient surtout aux petits Etats n'ayant qu'une seule armée, ou aux armées détachées, est aussi celui qui s'adapterait le mieux aux circonstances particulières de la Suisse comme pays très accidenté, neutre, entouré de quatre grands belligérants¹, et n'ayant point de troupes permanentes, pas même de cadres, mais un fort effectif de soldats-citoyens.²

Or nous avons ces 8 corps en pleine formation graduelle par les divers progrès qu'on faisait faire à la landwehr depuis quelques années. En continuant ces progrès avec quelque énergie et quelques sacrifices de plus, en augmentant la brigade d'artillerie de 2 à 3 régiments³, de manière à avoir 2 batteries par brigade plus une artillerie de corps; en portant nos régiments de dragons de 3 à 5 ou 6 escadrons, de manière à pouvoir, en cas de besoin, attacher un escadron à chaque brigade, toutes choses qui n'étaient qu'affaire d'argent, le patriotisme des hommes de la land-

¹ Dont trois en coalition aujourd'hui contre le quatrième.

² Le total monte, d'après le rapport du Département militaire suisse sur la gestion de 1890, à 480,369 hommes, répartis en 3 catégories : *Elite*, 127,973; *landwehr*, 80,272; *landsturm*, 272,124.

³ Rappelons ici, pour éviter tout malentendu, que le régiment suisse d'artillerie ne compte que 2 batteries; c'est ce que les Allemands appellent *Abtheilung* et les Français *groupe*.

wehr étant bien connu, on arrivait sans bouleversement à mettre nos 16 brigades de landwehr au niveau de celles de l'élite et à en faire une troupe de première ligne apte à compter comme partie intégrante de l'armée active, au lieu de ne figurer que comme appoints d'occasion.

Cette perspective d'accroissement d'effectifs bien encadrés se trouve absolument détruite par la concentration de toute notre élite en 4 corps d'armée, claquemurés en bande à part et fermant la porte au nez de la landwehr. Celle-ci sera encore invitée, dit-on, aux grandes journées, mais elle ne sera pas de la maison ; elle ne comptera plus que comme auxiliaire ou renfort de seconde ligne, troupes d'étapes, détachements spéciaux, guérillas, francs-tireurs, etc., ce qui, de nos jours, a fort peu de valeur réelle en campagne. Une armée active de 32 brigades combinées, régulièrement ordonnées avec l'artillerie nécessaire et réparties en huit grandes unités, qu'on pouvait aussi décorer du nom de « corps d'armée » pour plaire aux amateurs de promotions, eût fourni un rendement bien supérieur à tous égards.

Ce type du corps d'armée à 4 brigades, qui a fait ses preuves en campagne, comme je le rappelle plus haut, économisait en outre un échelon dans la hiérarchie de la voie du service, et c'était là un précieux avantage.

En effet, le mécanisme du commandement, comme tout mécanisme d'ailleurs, doit être aussi simple et aussi direct que possible, doit être réduit au minimum des pièces travailleuses. La supériorité d'un mécanisme est en raison inverse du nombre de ses rouages.

Récemment, on a fait ressortir brillamment cet axiome à propos du nouveau fusil suisse, qui économise sur le veterli un mouvement d'obturation et d'extraction : le giratoire. On a eu raison. Il devrait en être de même pour l'exercice hiérarchique du commandement, pour la pratique de la transmission des ordres et des rapports en campagne, qui sont souvent urgents.

Nos pères, qui avaient pris part aux grandes guerres de

l'Empire, le savaient assez, et ils avaient procédé en conséquence. Forts de l'expérience acquise à l'étranger, puis en Suisse même par plusieurs campagnes, dont celle de 1847 et par les mobilisations émouvantes de 1848-1849, ils tranchèrent de la manière la plus simple et la plus logique la question de la formation de l'armée et de ses fractionnements en en supprimant tout le superflu. Par les lois organiques de 1850-51, continuant en les perfectionnant celles de 1817, ils assurèrent à la Suisse une force militaire de bon type, avec un effectif avantageux pour l'époque. L'armée active, comprenant l'élite et la réserve fédérales (cette dernière n'étant malheureusement que la moitié de l'élite), fut formée en 30 brigades d'infanterie, chacune de 4 à 6 bataillons, sans le rouage du régiment, rouage essentiellement administratif. Les brigades furent groupées en 9 divisions, chacune à 3 brigades, le reste en 3 brigades indépendantes et en armes spéciales ou accessoires. C'était parfait, à mon avis ; c'était le meilleur moyen de satisfaire à toutes les exigences du temps de paix et du temps de guerre, ce dernier se partageant ordinairement en deux périodes, une d'observation et préparation, une d'action. Avec ces neuf unités, faciles à manier, à décomposer, à grouper, plus 3 unités plus petites et non endivisionnées, pour détachements ou pour réserve générale, on pouvait résoudre aisément et rapidement tous les problèmes de dislocation et de concentration soulevés par les éventualités multiples de la défense de la Suisse. Cela n'est plus possible, comme vous l'avez fait ressortir, avec les 4 gros corps d'élite fermée organisés par le projet. Au fond, ni le corps d'armée à 2 divisions, ni la division à 2 brigades ne constituent de bonnes unités pour notre pays. La brigade combinée vaudrait mieux.

L'organisation de 1874 a réduit de 9 à 8 le nombre des divisions pour avoir des effectifs plus forts, et elle a ajouté 16 brigades de landwehr avec un nouveau rouage, celui des régiments. A-t-elle été bien inspirée ? Je n'en voudrais pas répondre ; le chiffre 9 permettait des dislocations et

des groupements plus féconds, plus variés; et les 64 états majors de régiments d'infanterie, joints à tant d'autres, excèdent, me semble-t-il, nos ressources de miliciens non soldés. Les états-majors de brigade, 32 en tout, communiquant directement avec les bataillons, à 4 à 5 par brigade, eussent été suffisants, surtout en attachant à chaque brigadier un lieutenant-colonel, comme on le fit sous le régime de 1850.

Je ne proposerais pas toutefois de bouleverser notre organisation actuelle pour revenir aux 9 divisions à 3 brigades sans régiment. Puisqu'on s'est habitué au nouveau système, gardons-le, afin de maintenir quelque stabilité dans nos institutions militaires. Mais on peut raisonnablement demander que lorsque nos devanciers mettaient en ligne une armée active de 30 brigades et lorsque nous en possédons aujourd'hui 32 d'organisées, nous ne réduisions pas l'armée active à 16 brigades.

Quant à ajouter aux trois échelons hiérarchiques actuels un quatrième, — le corps d'armée au mode binaire, — je crois que ce rouage est non seulement d'une absolue superfluité, mais qu'il serait préjudiciable, 9 fois sur 10, à l'emploi rationnel de nos forces et à la rapide transmission des ordres.

Je crois en outre qu'il arriverait promptement à dépasser de beaucoup notre possibilité en états-majors. L'emprunt, fait à l'étranger, de ce rouage inconnu jusqu'à présent à la Suisse, ne tarderait pas à nous mener très loin. L'imitation n'a pas de limites quand elle n'a, comme ici, d'autres motifs que les agréments de l'imitation même.

Nos voisins, au-dessus du corps d'armée, ont *les armées* et même *les groupes d'armées*. Irons-nous jusque là?... Le pourrions-nous? Il le faudrait pourtant, si nous sommes forcés d'augmenter, de façon ou d'autre, nos effectifs d'armée active, comme ces mêmes voisins le font tous.

Il le faudrait encore si en même temps l'on doit ajouter foi à l'argument singulier du message officiel portant qu'en réduisant notre armée à 4 unités on facilitera la tâche du

commandant en chef ! Sa tâche personnelle, peut-être ; mais celle de l'armée, pas du tout, bien au contraire.

Que faire avec 4 unités ? Il y aurait grand risque ou que l'armée, trop massée, se trouve en présence de forces ennemies considérables sans être prévenue à temps, ou que, disloquée en unités trop fortes, une d'elles tout entière, le quart de l'armée, ne fasse défaut le jour de la bataille, comme le corps de Grouchy à Waterloo. Si le général Gérard avait pu courir au canon, comme il le demandait instamment à son chef Grouchy, il eût peut-être apporté la victoire aux aigles françaises au lieu de la déroute qu'y apporta Blücher. Ne pas mettre tous ses œufs dans un panier est souvent aussi un bon principe de guerre. Or le quart de l'armée confié à un seul subordonné semble dépasser un peu trop la mesure.

Parmi les contretemps que rencontrera inévitablement la mise en pratique du système des 4 corps d'élite fermée, surgira sans doute l'étonnement de la landwehr d'être réduite au rôle d'humble auxiliaire des corps de première ligne ; elle demandera de n'être pas moins bien traitée qu'eux en facilité d'allures comme en droits d'avancement à de hauts grades. Après avoir proclamé *d'absolue nécessité* la création des corps d'armée pour l'élite, comment pourrait-on plaider le contraire en ce qui concerne la landwehr ? Il faudra donc avoir aussi 8 divisions et 4 corps d'armée de landwehr. Cela fera en tout 16 états-majors nouveaux à créer, avec 24 colonels et la suite. Où les prendrons-nous, à moins de les constituer en permanence avec des soldes convenables comme dans tous les pays voisins ? Si nous ne pouvons imiter les grandes puissances sur ce point capital, mieux vaudrait ne les point copier sur les autres, et nous en tenir à nos modestes traditions et usages suisses, alors qu'aucune expérience pratique n'a pu conseiller de les répudier.

Et si, par un effort surhumain, nous arrivions à trouver cet effectif de 16 états-majors nouveaux en officiers, hommes et chevaux de milices, ne serait-il pas employé plus

convenablement, ainsi que les frais qu'il comporterait, à augmenter notre artillerie et nos dragons ?

On objectera sans doute qu'il ne peut être question d'envoyer nos brigades de landwehr en première ligne, assimilées avec l'élite comme je le propose, attendu qu'elles n'ont été ni créées, ni organisées pour cela par la loi de 1874.

Et pourquoi pas?... Pourquoi, répondrais-je à ces amis de l'antique routine, s'obstiner au « vieux jeu », quand tous nos voisins l'abandonnent ?

Nous sommes en 1891 et non plus en 1874. Pendant ces 17 années, les circonstances militaires de l'Europe et conséquemment celles de la Suisse ont changé du tout au tout ; elles exigent de notre part un complément notable de sacrifices pour rester au niveau de notre situation antérieure par rapport aux Etats limitrophes. Tous ont accru, soit ostensiblement, soit en secret, leurs effectifs d'armée active. La France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, entreront en lice avec des masses beaucoup plus fortes que celles indiquées aux annuaires. Il y aura bon nombre de corps d'armée bis ou de corps d'armée de trois à cinq divisions au lieu de deux¹. Cela s'est fait et se fait encore au moyen de ressources diverses, tirées soit des dépôts de régiments et du fameux Ersatz au type prussien, soit du 1^{er} ban de réserve, du 2^e ban en partie ; ce qui donnera pour les deux principaux belligérants, France et Allemagne, une force de plus d'un million de soldats de première ligne, avec à peu près autant de réserves de seconde ligne. Dans un de ses derniers discours au Parlement, le prince de Bismarck parlait d'avoir un million d'hommes à l'est, un million à l'ouest et un million en réserve. Rabattez-en un quart, il reste toujours une augmentation énorme sur les

¹ En 1866, l'armée italienne comptait cinq corps d'armée, dont un, Cialdini, à 7 divisions, destiné à devenir une armée ; un autre, Garibaldi, à 5 brigades non-divisionnées ; les trois autres corps à 3 et 4 divisions. La même organisation et mieux encore pourrait se produire dans la prochaine guerre, sur la base des 12 corps binnaires de l'annuaire et de leurs immenses réserves. Les 22 corps organisés de la Russie en comptent 5 à 4 et 5 divisions.

effectifs d'avant le Septennat. Naturellement, la France a suivi.

En assimilant toute notre landwehr à l'élite, nous ferions à peine ce que nos voisins ont su faire, et c'est pourtant là ce qu'il aurait fallu imiter, au lieu de leurs luxueux états-majors d'origine monarchique, ce qui n'eût point empêché de tenir compte des exigences civiles de la landwehr en cas de mobilisations et de licenciements graduels.

Il le fallait d'autant plus que cette fois nous lutterons, comme eux, pour l'existence, en tout cas pour le maintien de la prospérité du pays, en regard de sa ruine complète.

En effet, la situation de la Suisse, au milieu de la triple alliance patronnée par l'Angleterre, est devenue critique. Des alarmistes la croyaient déjà telle lorsqu'il n'y avait en présence que la France et l'Allemagne. Ils voyaient déjà de grandes tentatives stratégiques par la Suisse. J'ai montré que ces craintes étaient peu fondées. Pour aller aux objectifs principaux et décisifs, l'action par la Suisse eût été un détour aussi long qu'absurde et fatal à celui qui en aurait pris l'initiative.

Avec la triple alliance, l'Angleterre protégeant la Belgique et les côtes d'Italie, la conclusion n'est plus exactement la même. Des chefs soucieux et anxieux de Berlin, Vienne ou Rome peuvent désirer constituer des armées combinées des trois alliés et en avoir sur un théâtre secondaire. Or la Suisse leur conviendrait assez pour cela, en théorie au moins.

L'Angleterre et la Russie sont trop loin pour nous aider à conjurer la crise. La France en nous soutenant activement, soit par sympathie, soit pour prévenir des combinaisons hostiles, ne ferait que compliquer la situation et risquerait de tout embrouiller.

Pour faire face à la tâche, il n'y aurait que notre armée. Elle y serait toute seule, sans autre alliée que la foi des traités garantissant sa neutralité, frêle garantie dans un branle-bas de quelques millions de combattants. « Helvetia

farà da se » ! devrait-on se dire, et suivre le noble exemple de l'Italie en 1848-49.

Mais pour cela, il faut tout d'abord que dame Helvetia ne diminue pas la puissance d'action de son armée; qu'elle ne la bouleverse pas pour de simples fantaisies, surtout quand celles-ci aboutissent à réduire de moitié le nombre des grandes unités déjà organisées. Il faut que l'armée reste constituée au maximum de son rendement sur les bases existantes, et en outre qu'on le sache bien en Europe. Or, puisque nos 8 divisions d'élite et nos 16 brigades de landwehr comptent ensemble 208,245 hommes, il faut qu'on sache partout que nous pouvons mettre en ligne une armée active, régulière et bien embrigadée, de ce chiffre au moins, — chiffre pouvant aisément être augmenté par les recrues du landsturm — de manière à présenter pour la grande bataille, après déduction des déchets et détachements inévitables, une force agissante d'au moins 180 mille hommes et 600 bouches à feu. Avec cela, on peut toujours espérer d'imposer le respect et de repousser l'agression.

Tel était non pas seulement l'idéal, mais le programme positif sur lequel, jusqu'à l'année dernière, on pouvait raisonnablement compter, grâce aux sages progrès en cours réalisés par les récentes lois et ordonnances sur la landwehr, sur le landsturm, sur la prolongation de la durée du service, dont il n'y avait qu'à étendre la portée et hâter l'application pour demeurer à la hauteur proportionnelle de nos voisins.

Aujourd'hui ce programme se trouve anéanti par la démarcation absolue que le nouveau projet introduit entre l'élite et le reste de l'armée et qui nous fait rétrograder au-delà des lois de 1850-51.

Ce n'est pas avec des renforts de circonstance, des auxiliaires de seconde ligne, des guérillas de landwehr et de landsturm qu'on compensera la réduction à 16 brigades d'armée active des 32 brigades que cette armée active allait posséder. Même si l'excellente moitié formée par l'élite

pouvait être constituée en troupes permanentes, — beau rêve de quelques officiers d'anciens services étrangers, irréalisable chez nous — la compensation serait insuffisante, le surplus en auxiliaires et francs-tireurs étant trop considérable pour être réellement utile s'il n'est pas amalgamé avec l'armée elle-même.

Quant au fond à faire sur le landsturm actuel pour seconder les 4 corps qui vont former l'armée active, ou même les 8 corps que j'eusse désirés, j'avoue mes doutes à cet égard. Je crois qu'au lieu de tirer du landsturm des unités tactiques plus ou moins nombreuses, il serait préférable de le considérer surtout comme notre *Ersatz* et d'y cueillir en premier lieu tous les hommes propres à être versés, après quelques jours d'instruction, dans les cadres d'élite ou de landwehr des diverses armes. Le landsturm comptant au 1^{er} janvier 1891 un total de 272,124 hommes, il ne serait pas difficile d'y puiser 20 à 30 mille recrues; les autres pourraient ensuite former des unités tactiques régulières, ou des compagnies territoriales, aptes à rendre encore quelques bons services locaux, toujours à la condition d'être bien encadrées.

En tout cas cela vaudrait mieux que d'employer le landsturm comme le prescrit la dernière ordonnance fédérale!

Au lieu de défendre la frontière contre une surprise, les hommes du landsturm doivent, d'après cette ordonnance, se replier sur des dépôts spéciaux et places de rassemblement du fameux « service de l'arrière » pour y être habillés, équipés et armés; c'est-à-dire qu'ils viendront encombrer, au moment de la mobilisation, les gares et les stations nécessaires aux mouvements de l'armée active. Les hommes de Crassier, de Chavannes-les-Bois, etc., descendront vite à Coppet, pour aller ensuite à Nyon; ceux de La Cure et St-Cergues à Nyon; ceux du Lieu et de Vallorbes au Pont; ceux de Ballaigues et de l'Abergement à Croy; ceux de Ste-Croix, de l'Auberson, de Bullet, à Champvent; ceux de Mauborget à Grandson; ceux de la Côte-aux-Fées à Buttes; ceux des Brenets au Locle et ainsi de suite tout le long de

la frontière. Il n'y a que ceux des Verrières qui échappent à la retraite générale : on les laisse à ce défilé, grâce sans doute aux souvenirs de 1871.

Si c'est ainsi que nos 4 corps d'armée fermés doivent être couverts et que la question de leur création a été *étudiée à fond*, on ne peut plus s'étonner des efforts faits pour étouffer toute discussion sur la matière.

Que de choses j'aurais encore à dire sur ce malencontreux projet ! sur ses origines, ses motifs réels en dehors de la *nécessité absolue* évoquée par le message, ses conséquences, son mode d'élaboration ; sur la précipitation¹ et l'indifférence avec lesquelles il a été voté par les Chambres, sans débat contradictoire, sans changements, pas même un amendement pour porter au moins à 5 unités, ou à 6, l'inepte chiffre de 4 qui ne comporte guère d'emploi de ces quarts d'armée active, sans commencer par les désarticuler en divisions, sans défaire tout le système édifié.

Mais je dois m'arrêter. Je termine donc en vous remerciant de nouveau de n'avoir pas laissé passer sans opposition cette œuvre de recul manifeste. Je vous remercie aussi de m'avoir fait connaître les mémoires si concluants de MM. les colonels Rothpletz et Elgger, avec lesquels je suis complètement d'accord sur le fond, sinon sur tous les détails, et sous réserve de la différence des points de vue².

Je vous remercie également de vos bons vœux pour ma

¹ On a mis plus de 4 ans à élaborer l'organisation de 1874 ; on met moins de 4 semaines à la renverser de fond en comble. Daté du 29 mai 1891, le projet a été publié dans la *Feuille fédérale* le 10 juin et voté à l'unanimité par le Conseil national le 18 juin, au milieu de la stupeur causée par la catastrophe du 15 juin à Mönchenstein.

² M. le colonel Elgger, par exemple, qui a fait sa conférence en janvier 1891, s'occupe d'une révision générale de l'organisation de 1874 et trouve qu'on y débute fort mal par celle des 4 corps d'armée. Moi, qui crois cette réorganisation générale hors de saison et qui ne me préoccupe que de faire face aux exigences de la prochaine guerre, j'estime que le problème à résoudre consiste simplement à augmenter le plus possible les effectifs de l'armée active en touchant le moins possible à son organisation, à utiliser tous les cadres existants de l'élite et de la landwehr, et à ne créer que les escadrons et batteries ou régiments d'artillerie nécessaires.

cure à Vichy. Je ne sais trop que répondre à vos questions sur ma santé. Le médecin dit que ça va mieux ; il aurait peut-être raison si la triste besogne que font à Berne mes amis, des hommes que j'honore, que j'estime, que j'aime, me laissait aussi indifférent qu'eux. J'en suis navré ; je gémiss en pensant aux lourdes responsabilités dont ils se chargent si à la légère par ce désarmement si intempestif. J'ai trop mal au pays pour sentir mes misères personnelles. Jour et nuit de noirs pressentiments m'assiègent, comme si nous venions de perdre la bataille qui ouvrira nos frontières à un demi-million de soldats étrangers. Je n'ai plus confiance qu'en Dieu, notre rocher et notre bouclier, en Dieu seul, qui protège la Suisse quand la confusion la gouverne, comme l'écrivait jadis je ne sais plus quel ambassadeur auprès du Corps helvétique.

Agréez, chers camarades, mes meilleures salutations et veuillez, à l'occasion, les transmettre à notre cher président, M. le colonel Sarasin, dont j'ai regrettamment manqué l'aimable visite lors de son dernier séjour à Lausanne.

LECOMTE, colonel.

P.-S. — A la présente lettre et à d'autres analogues, on m'a répondu que ce n'est pas le tout de critiquer ; il faudrait formuler des propositions et dire ce qui pourrait être fait, sur la base des 4 corps décidés, pour remédier à ce que cette création offre de fâcheux.

Pour réplique, je ne puis que réitérer l'avis de faire vite 8 corps en dédoublant les 4 votés, comme les Français viennent de le faire avec leur 6^e corps et les Allemands avec deux des leurs, les 14^e et 15^e, si je ne me trompe. A ce défaut, et puisqu'on n'a pas su assimiler la landwehr à l'élite, il faudrait l'y accoler sur le même mode, c'est-à-dire par 4 corps d'armée, et en faire autant du landsturm restant. On aurait ainsi un 2^e et un 3^e contingents, comme sous la loi de 1817, soit en tout 12 corps d'armée au système binaire du projet, réunissant le total de nos forces de 480,369 hommes. Cela dépasserait de beaucoup sans

doute notre possibilité en bons états-majors miliciens ; mais en les déclarant en permanence avec des soldes sur le pied des chefs d'armes et instructeurs, on les trouverait encore, surtout si l'on remettait au point le pompeux étalage de nos « services de l'arrière » où l'on immobilise beaucoup trop d'officiers qui pourraient être mieux employés qu'à doubler les fonctionnaires cantonaux, communaux, de chemins de fer, de bateaux, des postes, des péages, etc., déjà chargés des services dont on décore les nouveaux élus sous les titres de chefs d'étapes, de têtes de lignes, de dépôts, etc., etc.

Enfin, il y aurait encore une autre ressource extrême, dépensant relativement moins d'états-majors : ce serait de transformer nos 4 corps d'armée en 4 armées, de 5 divisions chacune, 2 d'élite, 2 de landwehr, une de landsturm. La cohésion, l'égalité d'aptitudes, d'autres qualités encore manqueraient un peu à l'ensemble ; mais on pourrait les y ramener partiellement en donnant aux chefs d'armées la compétence de faire, au mieux des circonstances, des permutations par brigades ou par régiments entre toutes les divisions.

L.



Ecole pour officiers supérieurs.

Le 9 juillet a commencé à Lucerne, sous la direction de M. le colonel divisionnaire Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie, l'école pour MM. les officiers supérieurs. Cette école doit durer vingt jours. Trente trois officiers y assistent, entre autres, les suivants de la Suisse romande :

MM. les colonels divisionnaires Ceresole et David, adjoints au cours.

MM. les colonels d'infanterie A. Thélin, à La Sarraz, G. Gaulis, A. Jordan et E. Secrétan, à Lausanne ; J. de Montmollin, à Neuchâtel ; M. le colonel d'artillerie Th. de Vallière, à Aigle ; M. le lieutenant-colonel du génie P. Pfund, à Rolle ; MM. les majors de cavalerie E. Lecoultré, à Avenches et G. de Diessbach, à Fribourg ; MM. les majors d'état-major F. Blanc, à Avenches et J. de Pury, à Neuchâtel ; MM. les lieutenants-colonels-médecins E. Neiss, à Payerne et F.